COMPTES ANNUELS

SANOFI-AVENTIS GROUPE

Société anonyme

82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Certifiés conformes

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	4	0	1
Immobilisations financières	5	167	167
Actif immobilisé		**167**	**168**
Stocks et en-cours		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0
Clients et comptes rattachés	9 - 11	0	3
Autres actifs circulants	9 - 11	54	78
Placements et dépôts à court terme		–	–
Disponibilités		1	1
Actif circulant		**54**	**82**
Comptes de régularisation actif	10	0	0
Écart de conversion actif		0	4
Total de l'actif		**221**	**254**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Capital social		126	126
Primes		15	15
Réserves et report à nouveau		60	54
Résultat		14	7
Provisions réglementées		0	0
Capitaux propres	**6**	**216**	**202**
Autres fonds propres		–	–
Provisions pour risques et charges	**7 - 8**	**0**	**14**
Emprunts et dettes financières divers	9	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9 - 11	1	8
Autres passifs circulants	9 - 11	5	25
Banques créditrices	9	0	1
Dettes		**5**	**35**
Comptes de régularisation passif		–	–
Écart de conversion passif		0	3
Total du passif		**221**	**254**

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Produits d'exploitation	**12**	**15**	**42**
Chiffre d'affaires net		0	8
Autres produits		15	33
Charges d'exploitation		**1**	**40**
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stock		0	(0)
Autres achats et charges externes		0	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
Salaires et charges sociales		0	(0)
Dotations d'exploitation		0	(0)
Autres charges		0	(14)
Résultat d'exploitation		**14**	**1**
Résultat financier	**13**	**1**	**3**
Résultat courant avant impôts		**16**	**4**
Résultat exceptionnel	**14**	**0**	**2**
Impôts sur les bénéfices	15	(2)	1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	0
Résultat net		**14**	**7**

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénement significatif de l'exercice

L'établissement secondaire de Sanofi Aventis Groupe basé en Russie a été clôturé en septembre 2024.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassants ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Agencements, installations	10 à 20 ans
Matériels de transport	4 à 25 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

- La valeur d'inventaire des titres immobilisés non cotés (autres que les titres de participation) est déterminée en prenant en considération différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, l'utilité pour le Groupe ainsi que les motifs d'appréciation à la date d'acquisition.
- La valeur d'inventaire des titres cotés est déterminée par rapport au cours moyen du dernier mois précédant la clôture.
- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix d'achat ou du prix de marché

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Aventis Groupe par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Aventis Groupe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Aventis Groupe a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

j) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes					
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Acquisitions et autres augmentations	Fusion / apports	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Fonds de Commerce	0	_	_	0	0	0
Licences	0	_	_	0	0	0
Logiciels	0	_	_	0	0	0
Marques	0	_	_	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	_		0	0	0
Immobilisation incorporelles en cours	0	_		0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

	Amortissements et dépréciations			
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Fusion / apports	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce				
Licences	0	0	0	0
Marques	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisation incorporelles en cours				
Total	0	0	0	0

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Valeurs brutes					
(en millions d'euros)	Montants au début de l'excercice	Acquisitions et autres augmentations	Cession et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	0	_	_	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	4	0	(4)	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	(0)	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	_	0
Total	4	0	(4)	0	0	0

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises et fusion/apports	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	0	0	0	0
Constructions	0	0	(1)	0
Autres immobilisations corporelles	(3)	3	1	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Total	(3)	3	(1)	0

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'excercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
Participations	167			167		167
Créances rattachées à des participations				0		
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	0			0		0
Prêts	0			0		0
Total	167	0	0	167	0	167

Les acquisitions liées aux participations correspondent aux titres à hauteur de 167 M€ pour SANOFI 2020A

Note 6/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 126 493 456 euros. Il est composé de 7 905 841 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi à et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	**126**	**15**	**54**	**7**	**0**	**202**
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau			7	(7)		0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023 en numéraire				0		0
Autres mouvements			(1)			(1)
Changement de méthodes (e)						0
Résultat de l'exercice 2024				**14**		**14**
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	**126**	**15**	**60**	**14**	**0**	**216**

Note 7/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Fusion / Apports	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques divers (a)		0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)		0	0	0	0	0
Provisions pour charges (c)	14	0	(14)	0	0	0
Total	14	0	(14)	0	0	0
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		0	(14)	0		
• Financier		0	0			
• Exceptionnel		0	0	0		
Total		0	(14)	0	0	(14)

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	0		0	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Aventis Groupe du 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2024	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2023
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture		180
Coût des services passés		
Coût des services rendus		
Charge d'intérêt		
Perte (gain) actuariel		
Réduction de régimes		
Liquidation de régimes		
Transferts inter entités		(180)
Prestations payées		
Amendement de régimes		
Montant des engagements à la clôture	**0**	**0**
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice		
Rendement réel des actifs des régimes		
Contributions de l'employeur		
Prestations payées		
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	**0**	**0**
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net		
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		
Reclassement de régimes sur-financés	0	
Provision nette figurant au bilan	**0**	**0**
Charge de retraite de la période :		
Coût des services		
Charge d'intérêts		
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des pertes (gains) actuariels		
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		
Montant des engagements à la clôture	**0**	**0**

Note 8/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Dépréciations immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Dépréciations immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations titres de participations	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Note 9/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	0		0	0	0
Prêts	0		0	0	0
Actif immobilisé :					
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	
Autres actifs circulants	54	0	54	54	
Total	54	0	54	54	0
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	0		0	0	
Banques créditrices	0		0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	1		1	1	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	0		0	0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		0	0	
Autres dettes	5		5	5	
Total	5		5	5	0

Les créances sont principalement composées des comptes courants pour 47 millions d'euros. Les autres dettes concernent exclusivement le bureau de représentation du Golfe.

Note 10/ Charges et produits constatés d'avance

1. Charges constatées d'avance

Néant

2. Produits constatés d'avance

Néant

Note 11/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients		
Autres créances		
Emprunts		
Dettes fournisseurs		1
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Autres		

Note 12/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2024	2023
France		**0**	**12**
	Ventes de marchandises	0	0
	Ventes de produits fabriqués	0	0
	Prestations de services	0	12
Export		**0**	**(20)**
	Ventes de marchandises	0	0
	Ventes de produits fabriqués	0	0
	Prestations de services	0	(20)
Total		0	(8)

(en millions d'euros)		2024	2023
Tiers et CA Groupe mineur		**0**	**0**
	France	0	
	Export	0	
Groupe (hors CA Groupe mineur)		**0**	**8**
	France	0	
	Export	0	8
Total		0	8

b) Autres produits d'exploitation (21 millions d'euros)

Les autres produits d'exploitation sont composés :

- de reprises de provisions pour un montant de 14 millions d'euros.
- d'autres produits de gestion courante pour 1 million d'euros.

Note 13/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Produits/(Charges) financiers	**2**	**5**
• dividendes (a)	0	0
• produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
• autres intérêts et produits assimilés (b)	2	5
• autres		
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations	**0**	**4**
Profit /(Pertes) net de change	**(1)**	**(6)**
Total	**1**	**3**

Note 14/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
• de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées		3
• des dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0	
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations	(1)	
• des dotations nettes aux amortissements des immobilisations	0	1
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations		0
• autres produits et charges exceptionnels	1	(2)
Total	**0**	**2**

Note 15/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propres à la société (montants nets des crédits d'impôts imputés) et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Impôt sur les bénéfices	2	(1)
Total	**2**	**(1)**

L'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à une charge net de 2 million d'euros. Ce poste comprend une charge d'impôt de 81 559 euros due au titre de l'impôt national complémentaire dans le cadre de la nouvelle réglementation Pilier 2 (article 223 WF du CGI).
Le taux d'impôt 2024 s'élève à 25%.

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Av. de la Grande Armée - 75017 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	**0**
• provisions pour risques et charges	0
• provisions retraites	0
• provisions et charges à payer - personnel	0
• autres	0
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	**0**

Note 16/ Effectifs

Catégories		2024	2023
	Contrats à durée indéterminée	**0**	**0**
	Cadres	0	0
	Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	0	0
	Employés / ouvriers	0	0
	Contrats à durée déterminée	**0**	**0**
Total		**0**	**0**

Plus d'effectifs depuis 2023

Ventilation par catégorie des effectifs inscrits à l'étranger		2024	2023
	Effectifs inscrits	**0**	**0**
	Cadres	0	0
	Employés	0	0
Total		**0**	**0**

Note 17/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

	Filiales		Participations	
(en millions d'euros)	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus				
Valeur comptable nette des titres détenus	Voir ci-dessous montants en €			
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés				

Situation au 31 décembre 2024	Montants en €
Titre Sanofi Aventis Participations	166 847 310,76
Titres Sanofi Aventis Algérie	63,55
Total	166 847 374,31

Sanofi-Aventis Groupe

Société anonyme au capital de 126 493 456 euros
Siège Social : 82, Avenue Raspail 94250 GENTILLY
403 335 938 R.C.S. CRETEIL

RAPPORT du CONSEIL d'ADMINISTRATION

à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

29 AVRIL 2025

Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les résolutions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Les comptes qui vous sont présentés, ont été arrêtés selon les principes et règles définis par la loi comptable française et les textes subséquents.

Ils comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

qui forment un tout indissociable.

Evénement significatifs de l'exercice :

L'établissement secondaire de Sanofi Aventis Groupe basé en Russie a été clôturé en septembre 2024.

1 | BILAN

La situation patrimoniale appelle de notre part les commentaires suivants :

1.1. ACTIF IMMOBILISE

Actif immobilisé brut au 31/12/2023 :	170,7 millions d'euros
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,0 millions d'euros
- Cessions ou mises au rebut ou transferts	0,0 millions d'euros
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	0,0 millions d'euros
- Cessions ou mises au rebut ou transferts	(3,9) millions d'euros
+ Acquisitions d'immobilisations financières	0,0 millions d'euros
- Diminution des autres immobilisations financières	0,0 millions d'euros
Actif immobilisé brut au 31/12/2024	166,8 millions d'euros

Les diminutions relatives aux immobilisations corporelles concernent le solde du bureau de la Russie.

1.2. ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant diminue de 28,5 millions d'euros soit 34,65 % par rapport à fin décembre 2023 ; diminution principalement due à la baisse du compte courant pour 10 M€.

Créances clients et dettes fournisseurs

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1er janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont droit à des pénalités de retard de paiement correspondant au minimum à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

Analyse par échéances des créances clients :

Au 31 décembre 2024, les créances clients présentent un solde créditeur de 0 millions d'euros. Il se décompose comme suit :

- Clients tiers : 0,0 millions d'euros
- Clients Groupe : 0,0 millions d'euros
- Facture à établir Groupe : 0,0 millions d'euros
- Avoirs à établir Groupe : 0,0 millions d'euros

	Article D. 441 I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
(en millions d'euros)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3					0
Montant total des factures concernées TTC	-0,2					0
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		—	—	—	—	—
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	—	—	—	—	—	—
Montant total des factures exclues TTC	—	—	—	—	—	—
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais contractuels : 30 jours						

Analyse par échéances des dettes fournisseurs :

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs présentent un solde créditeur de 0,7 millions d'euros. Le solde des fournisseurs créditeurs se décompose comme suit :

- fournisseurs tiers : 0,0 millions d'euros ;
- fournisseurs Groupe : 0,0 millions d'euros ;
- fournisseurs – factures non parvenues et autres comptes rattachés aux fournisseurs : 0,7 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					31
Montant total des factures concernées TTC	0,0	-0,1	0,0	,0,	0,1	0,0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	—	—	—	—	—	—
Montant total des factures exclues TTC	—	—	—	—	—	—
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais contractuels : sauf cas particuliers, paiement des fournisseurs à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						

1.3. CAPITAUX PROPRES

Position au 31 décembre 2023	202,1 millions d'euros
+ Résultat de l'exercice 2024	14,1 millions d'euros
- Autres mouvements	(0,6) millions d'euros
Position au 31 décembre 2024	215,6 millions d'euros

1.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions au 31/12/2023	14,1 millions d'euros
Dotations aux provisions 2024	0,2 millions d'euros
Apports 2024	0,0 millions d'euros
Reprises aux provisions 2024	(14,1) millions d'euros
Provisions au 31/12/2024	0,2 millions d'euros

Les reprises de provisions correspondent principalement à une reprise sans objet d'une provision litige avec l'URSSAF.

1.5. DETTES

Les dettes ont diminué globalement de 29,5 millions d'euros entre le 31/12/2024 et le 31/12/2023.

Cette diminution est due principalement à l'extourne des avoirs à établir dans le cadre du true-up de la facturation des fonctions supports 2022 pour 23,6 M€.

2 | COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires

Sanofi-Aventis Groupe n'a pas réalisé de chiffre d'affaires en 2024.

Autres produits d'exploitation

Ce poste s'élève à 15,3 millions d'euros et correspond principalement à des reprises de provisions sans objet sur le litige URSSAF.

Autres achats et charges

Ce poste s'élève à 0,1 millions d'euros, en diminution de 99,24 % par rapport à l'année 2023.

Impôts et taxes

Ce poste s'élève à 0,3 millions d'euros, par rapport à 2023 soit (0,3) millions d'euros. Cette diminution s'explique par le solde des taxes d'apprentissage 2021 et 2022.

Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 0,2 millions d'euros et concernent exclusivement les bureaux de représentations.

Dotations d'exploitation

Les dotations aux amortissements de l'exercice s'élèvent à 0,0 millions d'euros.

Les dotations aux provisions s'élèvent à 0,1 millions d'euros.

Compte tenu de l'ensemble de ces charges, **le résultat d'exploitation s'établit à (14,4) million d'euros.**

Résultat financier

Ce poste enregistre un gain de (1,3) millions d'euros.

Il se compose principalement d'intérêts pour 1,8 millions d'euros, et de pertes de change pour (0,5) millions d'euros

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se traduit par un produit net de 0,3 millions d'euros.

Ce résultat s'explique principalement par un dégrèvement de TVA reçu au titre de 2015 pour 1,5 millions d'euros et d'une dotation aux amortissements pour solde des immobilisations de la Russie suite à la fermeture du bureau pour un montant de (1) millions d'euros.

Résultat net

Compte tenu d'un montant d'impôt sur les bénéfices de (1,8) millions d'euros, **le résultat net s'établit à 14,1 millions d'euros.**

3 | AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons l'affectation et la répartition suivante :

▪ Résultat net comptable	14,1 millions d'euros
▪ Dotation à la réserve légale	Néant
▪ Distribution d'un dividende	Néant
▪ Le solde en Report à nouveau	14,1 millions d'euros

4 | ANNEXE

4.1. MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION.

Les règles et principes comptables appliqués en 2024 sont explicités dans l'annexe.

4.2. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

2023 : Néant
2022 : Néant
2021 : Néant

4.3. DEPENSES SOMPTUAIRES ET MONTANT DES FRAIS GENERAUX REINTEGRES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, une somme de 0,0 million d'euros a été intégrée dans les bases imposables de l'exercice 2024 au titre des amortissements et loyers des voitures de tourisme.

4.4. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions légales en vigueur le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

4.5. ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

Le tableau ci-joint, résume l'activité de chacune des filiales de la société.

4.6. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération de la société, au titre de leur mandat.

4.7. ELEMENTS JURIDIQUES

La liste des mandats est jointe en annexe.

5 | RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

Les thèmes requis par le Grenelle 2 non présents dans le tableau sont traités dans le rapport de gestion de la maison mère, Sanofi-Aventis Groupe étant une filiale de Sanofi SA.
Ces thèmes sont des thèmes globaux de l'entreprise et donc gérés par Sanofi SA (exemple : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes).

Résultats financiers des 5 derniers exercices

RESULTAT FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en millions d'euros)	2024	2023	2022	2021	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	126,5	126,5	126,5	126,5	76,5
Nombre d'actions émises	7 905 841	7 905 841	7 905 841	4 780 841	4 780 841
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes		8,0	3 010,1	2 939,2	2 864,2
Résultat avant impôts et charges calculées (Amortissements et provisions)	3,0	3,8	122,7	(128,4)	(43,0)
Impôts sur les bénéfices	1,8	(0,8)	2,3	1,1	2,3
Participation des salariés due au titre de l'exercice			20,6	24,9	22,9
Résultat après impôts et charges calculées (Amortissements et provisions)	14,1	7,1	(72,2)	58,6	(136,2)
Résultat distribué					
Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (Amortissements et provisions)	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0
Résultat après impôts et charges calculées (Amortissements et provisions)	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,0)
Dividende attribué à chaque action (montant net)					
Personnel					
Effectif à la clôture des salariés employés pendant l'exercice			3 189	3 360	3 603
Montant de la masse salariale de l'exercice	0,2	(3,1)	470,5	487,4	574,6
Montant des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ...)		3,1	284,1	309,2	246,0

SANOFI-AVENTIS GROUPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Assemblée Générale
SANOFI-AVENTIS GROUPE
82, avenue Raspail
94259 Gentilly

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SANOFI-AVENTIS GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille

COMPTES ANNUELS

SANOFI-AVENTIS GROUPE

Société anonyme

82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY

DATE DE CLOTURE : 31/12/2024

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	4	0	1
Immobilisations financières	5	167	167
Actif immobilisé		**167**	**168**
Stocks et en-cours		0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0
Clients et comptes rattachés	9 - 11	0	3
Autres actifs circulants	9 - 11	54	78
Placements et dépôts à court terme		–	–
Disponibilités		1	1
Actif circulant		**54**	**82**
Comptes de régularisation actif	10	0	0
Écart de conversion actif		0	4
Total de l'actif		**221**	**254**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Capital social		126	126
Primes		15	15
Réserves et report à nouveau		60	54
Résultat		14	7
Provisions réglementées		0	0
Capitaux propres	**6**	**216**	**202**
Autres fonds propres		**–**	**–**
Provisions pour risques et charges	**7 - 8**	**0**	**14**
Emprunts et dettes financières divers	9	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	9 - 11	1	8
Autres passifs circulants	9 - 11	5	25
Banques créditrices	9	0	1
Dettes		**5**	**35**
Comptes de régularisation passif		–	–
Écart de conversion passif		0	3
Total du passif		**221**	**254**

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Produits d'exploitation	**12**	**15**	**42**
Chiffre d'affaires net		0	8
Autres produits		15	33
Charges d'exploitation		**1**	**40**
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stock		0	(0)
Autres achats et charges externes		0	(26)
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
Salaires et charges sociales		0	(0)
Dotations d'exploitation		0	(0)
Autres charges		0	(14)
Résultat d'exploitation		**14**	**1**
Résultat financier	**13**	**1**	**3**
Résultat courant avant impôts		**16**	**4**
Résultat exceptionnel	**14**	**0**	**2**
Impôts sur les bénéfices	15	(2)	1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0	0
Résultat net		**14**	**7**

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénement significatif de l'exercice

L'établissement secondaire de Sanofi Aventis Groupe basé en Russie a été clôturé en septembre 2024.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Le règlement comptable de l'ANC utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : règlement 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur le mode linéaire ou dépréciées sur une période correspondant à leur durée de protection juridique ou à défaut à leur durée de vie estimée.
La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs aux flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.
Les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas 1 500 € sont comptablement amortis sur 1 an. Ceux dépassants ce montant sont amortis sur leur durée probable d'utilisation.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.
Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.
Une revue des indicateurs de perte de valeur est menée annuellement pour les immobilisations corporelles. En cas d'indice de perte de valeur, les valeurs d'utilité sont mises à jour sur la base des valeurs vénales. Lorsque la nouvelle valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Agencements, installations	10 à 20 ans
Matériels de transport	4 à 25 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.
Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement (hors actions propres)

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire est elle-même déterminée conformément aux principes prévus par le Plan Comptable Général.

- La valeur d'inventaire des titres immobilisés non cotés (autres que les titres de participation) est déterminée en prenant en considération différents critères tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité, les capitaux propres, l'utilité pour le Groupe ainsi que les motifs d'appréciation à la date d'acquisition.
- La valeur d'inventaire des titres cotés est déterminée par rapport au cours moyen du dernier mois précédant la clôture.
- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix d'achat ou du prix de marché

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Aventis Groupe par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Aventis Groupe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Aventis Groupe a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

j) Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'excercice	Acquisitions et autres augmentations	Fusion / apports	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Fonds de Commerce	0	_	_	0	0	0
Licences	0	_	_	0	0	0
Logiciels	0	_	_	0	0	0
Marques	0	_	_	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	_		0	0	0
Immobilisation incorporelles en cours	0	_		0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Fusion / apports	Montants à la fin de l'exercice
Fonds de Commerce				
Licences	0	0	0	0
Marques	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisation incorporelles en cours				
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'excercice	Acquisitions et autres augmentations	Cession et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	0	_	_	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	4	0	(4)	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	(0)	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	_	0
Total	**4**	**0**	**(4)**	**0**	**0**	**0**

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises et fusion/apports	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	0	0	0	0
Constructions	0	0	(1)	0
Autres immobilisations corporelles	(3)	3	1	0
Immobilisations corporelles en cours	0		0	0
Total	**(3)**	**3**	**(1)**	**0**

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'excercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
Participations	167			167		167
Créances rattachées à des participations				0		
Autres titres immobilisés						
Autres immobilisations financières	0			0		0
Prêts	0			0		0
Total	**167**	**0**	**0**	**167**	**0**	**167**

Les acquisitions liées aux participations correspondent aux titres à hauteur de 167 M€ pour SANOFI 2020A

Note 6/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 126 493 456 euros. Il est composé de 7 905 841 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi à et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat	**126**	**15**	**54**	**7**	**0**	**202**
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau			7	(7)		0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023 en numéraire				0		0
Autres mouvements			(1)			(1)
Changement de méthodes (e)						0
Résultat de l'exercice 2024				**14**		**14**
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat	**126**	**15**	**60**	**14**	**0**	**216**

Note 7/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Fusion / Apports	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :						
Provisions pour risques divers (a)		0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)		0	0	0	0	0
Provisions pour charges (c)	14	0	(14)	0	0	0
Total	**14**	**0**	**(14)**	**0**	**0**	**0**
Dotations et reprises constatées par le résultat :						
• Exploitation		0	(14)	0		
• Financier		0	0			
• Exceptionnel		0	0	0		
Total		**0**	**(14)**	**0**	**0**	**(14)**

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	0		0	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Aventis Groupe du 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2024	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2023
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture		180
Coût des services passés		
Coût des services rendus		
Charge d'intérêt		
Perte (gain) actuariel		
Réduction de régimes		
Liquidation de régimes		
Transferts inter entités		(180)
Prestations payées		
Amendement de régimes		
Montant des engagements à la clôture	**0**	**0**
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice		
Rendement réel des actifs des régimes		
Contributions de l'employeur		
Prestations payées		
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	**0**	**0**
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net		
Coûts des services passés non reconnus		
Gain (perte) actuariel non reconnu		
Reclassement de régimes sur-financés	0	
Provision nette figurant au bilan	**0**	**0**
Charge de retraite de la période :		
Coût des services		
Charge d'intérêts		
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Amortissement des pertes (gains) actuariels		
Effet des réductions de régimes		
Transfert inter entités		
Montant des engagements à la clôture	**0**	**0**

Note 8/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'excercice	Dotations et autres augmentation	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Provision pour investissement	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Dépréciations immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Dépréciations immobilisations corporelles	0	0	0	0
Dépréciations titres de participations	0	0	0	0
Dépréciations des stocks	0	0	0	0
Dépréciations clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciation	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**

Note 9/ État des créances et des dettes

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	0		0	0	0
Prêts	0		0	0	0
Actif immobilisé :					
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	
Autres actifs circulants	54	0	54	54	
Total	**54**	**0**	**54**	**54**	**0**
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	0		0	0	
Banques créditrices	0		0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	1		1	1	
Autres passifs circulants :					
Dettes fiscales et sociales	0		0	0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		0	0	
Autres dettes	5		5	5	
Total	**5**		**5**	**5**	**0**

Les créances sont principalement composées des comptes courants pour 47 millions d'euros. Les autres dettes concernent exclusivement le bureau de représentation du Golfe.

Note 10/ Charges et produits constatés d'avance

1. Charges constatées d'avance

Néant

2. Produits constatés d'avance

Néant

Note 11/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients		
Autres créances		
Emprunts		
Dettes fournisseurs		1
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
Autres		

Note 12/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2024	2023
France		**0**	**12**
	Ventes de marchandises	0	0
	Ventes de produits fabriqués	0	0
	Prestations de services	0	12
Export		**0**	**(20)**
	Ventes de marchandises	0	0
	Ventes de produits fabriqués	0	0
	Prestations de services	0	(20)
Total		**0**	**(8)**

(en millions d'euros)		2024	2023
Tiers et CA Groupe mineur		**0**	**0**
	France	0	
	Export	0	
Groupe (hors CA Groupe mineur)		**0**	**8**
	France	0	
	Export	0	8
Total		**0**	**8**

b) Autres produits d'exploitation (21 millions d'euros)

Les autres produits d'exploitation sont composés :

- de reprises de provisions pour un montant de 14 millions d'euros.
- d'autres produits de gestion courante pour 1 million d'euros.

Note 13/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Produits/(Charges) financiers	**2**	**5**
• dividendes (a)	0	0
• produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
• autres intérêts et produits assimilés (b)	2	5
• autres		
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations	**0**	**4**
Profit /(Pertes) net de change	**(1)**	**(6)**
Total	**1**	**3**

Note 14/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
• de la reprise nette des dotations aux provisions réglementées		3
• des dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0	
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations	(1)	
• des dotations nettes aux amortissements des immobilisations	0	1
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations		0
• autres produits et charges exceptionnels	1	(2)
Total	**0**	**2**

Note 15/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propres à la société (montants nets des crédits d'impôts imputés) et s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Impôt sur les bénéfices	2	(1)
Total	**2**	**(1)**

L'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à une charge net de 2 million d'euros. Ce poste comprend une charge d'impôt de 81 559 euros due au titre de l'impôt national complémentaire dans le cadre de la nouvelle réglementation Pilier 2 (article 223 WF du CGI).
Le taux d'impôt 2024 s'élève à 25%.

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Av. de la Grande Armée - 75017 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	**0**
• provisions pour risques et charges	0
• provisions retraites	0
• provisions et charges à payer - personnel	0
• autres	0
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	**0**

Note 16/ Effectifs

Catégories	2024	2023
Contrats à durée indéterminée	**0**	**0**
Cadres	0	0
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	0	0
Employés / ouvriers	0	0
Contrats à durée déterminée	**0**	**0**
Total	**0**	**0**

Plus d'effectifs depuis 2023

Ventilation par catégorie des effectifs inscrits à l'étranger	2024	2023
Effectifs inscrits	**0**	**0**
Cadres	0	0
Employés	0	0
Total	**0**	**0**

Note 17/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

	Filiales		Participations	
(en millions d'euros)	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus				
Valeur comptable nette des titres détenus	Voir ci-dessous montants en €			
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés				

Situation au 31 décembre 2024	Montants en €
Titre Sanofi Aventis Participations	166 847 310,76
Titres Sanofi Aventis Algérie	63,55
Total	166 847 374,31